



N° SP_2019_02_005

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 FÉVRIER 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

1ERE COMMISSION

SERVICE : Pôle Collèges - Patrimoine départemental/Direction Bâtiments

OBJET : Programme de travaux immobiliers dans les collèges

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BEGOUT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAGUE-POUPON, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGÉ, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET, Mme ROTZLER, M. RUMEAU, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. BARRY, excusé, a donné délégation de vote à Mme ACHARD.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Chaque année, le Département doit se prononcer sur les investissements immobiliers qu'il souhaite réaliser dans les collèges publics du département.

Les propositions contenues dans la présente délibération concernent :

- le programme annuel de travaux d'aménagements,
- le programme pluriannuel de maintenance lourde,
- le programme pluriannuel d'extension et de restructuration,
- le programme de travaux des cités mixtes.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses	5 670 000€	7 720 000 €		166 000 €
Recettes		150 000 €		

RAPPORT

L'Assemblée départementale, lors du vote du budget primitif, décide des opérations de travaux immobiliers à programmer dans les collèges.

Le présent rapport expose successivement :

- la programmation annuelle du patrimoine bâti des collèges,
- le programme pluriannuel de maintenance lourde,
- le programme pluriannuel d'extension et de restructuration,
- le programme de travaux des cités mixtes.

Ces programmes nécessitent une inscription budgétaire globale d'investissement de **7 720 000 €** selon la répartition suivante :

Programmes de travaux	CP 2019
Programmation annuelle du patrimoine bâti des collèges	2 000 000 €
Programme pluriannuel de maintenance lourde	3 120 000 €
Programme pluriannuel d'extension et de restructuration	1 930 000 €
Programme de travaux des cités mixtes	670 000 €
TOTAL	7 720 000 €

I – La programmation annuelle du patrimoine bâti des collèges

Il vous est proposé de vous prononcer sur un programme de maintenance, d'aménagements et de grosses réparations du patrimoine bâti des collèges pour l'année 2019 ainsi que sur des interventions diverses à prévoir et également sur les dépenses annuelles relevant du budget de fonctionnement.

1 – Le programme annuel d'investissement, d'aménagement et de maintenance

Ce nouveau programme, proposé pour l'ensemble des établissements dont le détail est présenté en annexe 1, nécessiterait un montant d'autorisation de programme de 2 200 000 €.

Les opérations de ce programme portent essentiellement sur des travaux :

- de maintenance courante ;
- d'aménagements de locaux pédagogiques, de restauration ou de vie scolaire ;
- de mise en conformité ;
- de poursuite de la sécurisation périmétrique liée aux nouvelles mesures de sûreté ;
- d'amélioration de l'accessibilité pour handicapés visant à lever les observations indiquées dans l'agenda d'accessibilité (Ad'Ap) du Département.

Pour couvrir les dépenses à venir sur cet exercice, il est proposé l'inscription de **1 720 000 €** en crédits de paiement prenant en compte le solde des opérations antérieures notamment la remise en état du bâtiment atelier du collège de Couzeix pris en charge par les assurances.

2 – Les interventions diverses à prévoir

En complément à ce programme annuel, il est proposé l'inscription de **280 000 €** en autorisation de programme et en crédits de paiement dont :

- 80 000 € sont réservés pour pouvoir engager les études et diagnostics préalables aux futurs programmes de travaux, ainsi que les missions de vérifications et de contrôles règlementaires d'hygiène et de sécurité des équipements ;
- 200 000 € en équipements de cuisine : ce programme recouvre les achats dont le détail est présenté en annexe 2, en complément ou renouvellement des équipements lourds de cuisine (fours, sauteuses, lave-vaisselle...) ou de leurs accessoires.

Une recette d'investissement de 150 000 € est attendue au titre de la participation des communes aux travaux du Département (demi-pension des collèges de Châlus, Saint-Sulpice-Laurière et Nexon).

3 – Les dépenses de fonctionnement

Une enveloppe globale de crédits de fonctionnement de **166 000 €** est proposée pour financer :

- les travaux d'entretien et de réparation des installations existantes et des éventuels sinistres relevant de la section de fonctionnement (56 000 €) ;
- les acquisitions de matériel et matériaux nécessaires au fonctionnement des équipes mobiles (cuisine, finitions et espaces verts) (80 000 €) ;
- la location des bâtiments modulaires mis en place au collège d'Isle et Couzeix (30 000 €).

II – Le programme pluriannuel de maintenance lourde et de développement durable

Des opérations pluriannuelles de maintenance lourde et d'amélioration des performances énergétiques des locaux vont se poursuivre ou être engagées sur cette année, à savoir :

- la réfection des principales toitures et des verrières avec renforcement de l'isolation thermique au collège Fernand Lagrange à Pierre-Buffière, dans l'attente d'une restructuration plus lourde ;
- l'isolation des façades des externats des collèges Anatole France à Limoges et Pierre Mendès France à Bessines-sur-Gartempe ;
- la réfection des façades et la mise en accessibilité du collège Maryse Bastié à Nantiat et du collège Jean Moulin à Ambazac ;
- la réfection des façades de l'internat au collège Pierre Desproges à Châlus ;
- l'agrandissement de la cour de récréation sur l'espace boisé au collège Firmin Roz à Limoges.

En complément, il est proposé, au titre de cet exercice, l'inscription d'opérations nouvelles pour une autorisation de programme de 1 900 000 € portant sur :

- la réfection des toitures et menuiseries au collège Fabre d'Eglantine à Saint-Sulpice-les-Feuilles (600 000 €) ;
- la réfection des toitures des collèges Léon Blum à Limoges (400 000 €) et de Rochechouart (240 000 €) ;
- la réfection des façades du bâtiment logement du collège de Bellac (170 000 €) ;
- la réfection intérieure du collège Pierre Donzelot à Limoges, zone salle multimédia et salle des professeurs (280 000 €) ;
- la sécurisation périmétrique du collège de Saint-Léonard (210 000 €).

Le tableau figurant en annexe 3 vous présente en détail la liste de ces opérations ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants.

Pour couvrir les dépenses de ce programme sur cette année, il est proposé l'inscription de **3 120 000 €** en crédits de paiement.

III – Le programme pluriannuel d'extension et de restructuration

Au titre de ce programme, les opérations d'aménagement suivantes sont en cours de travaux ou vont être engagées sur cette année :

- collège Georges Guingouin à Eymoutiers : transformation du bâtiment de l'ancien gymnase en préau, création d'une salle de classe supplémentaire ;
- collège du Parc à Saint-Mathieu : création de sanitaires et d'un foyer dans l'ancien bâtiment atelier adaptés aux personnes à mobilité réduite ;
- collège Paul Langevin à Saint-Junien : agrandissement de la salle de repas ;
- collège Pierre Mendès France à Bessines-sur-Gartempe : rénovation des salles de sciences ;
- collège Simone Veil à Rochechouart : rénovation des salles de sciences ;
- collège Jean Rebier à Isle : adaptation et amélioration des locaux existants en fonction de la capacité d'accueil projetée, permettant la suppression des classes modulaires ;
- collège Léon Blum à Limoges : construction d'un préau.

L'achèvement des opérations du programme 2018 nécessite un ajustement de l'autorisation de programme correspondante de 20 000 €, portant celle-ci à 770 000 €.

Par ailleurs, les études techniques vont se poursuivre concernant :

- le collège Georges Guingouin à Eymoutiers : étude pour la rénovation du bâtiment principal par niveau ;
- le collège Fernand Lagrange à Pierre-Bufferrière : étude d'avant-projet d'aménagement et de maintenance du collège en accord avec le projet communal de construction de l'école primaire mitoyenne.

Enfin, de nouvelles opérations vous sont également proposées pour une autorisation de programme de 1 270 000 €. Elles concerneraient les collèges suivants :

- Guy de Maupassant : aménagement des salles de technologie et du CDI (350 000 €) ;
- Bernart de Ventadour : construction d'un préau d'environ 120 m² et aménagement des espaces récréatifs (230 000 €) ;
- Saint-Junien : regroupement de logements de fonction au sein de l'établissement (270 000 €) ;
- Saint-Mathieu : aménagement du 4^{ème} pavillon musique/arts plastiques et CPE (420 000 €).

L'annexe 4 au rapport présente la liste des opérations et la répartition des crédits de paiement pour un montant global, sur cet exercice, de **1 930 000 €**.

IV – Le programme de travaux des cités mixtes

La Région Nouvelle-Aquitaine poursuit le programme d'opérations de travaux de réhabilitation des cités scolaires lancé par l'ancienne Région Limousin.

Il est proposé au titre de cet exercice, l'inscription d'un crédit de paiement de **670 000 €** selon la répartition suivante :

- Louise Michel à Saint-Junien : l'opération consiste à aménager deux salles supplémentaires d'enseignement dans un bâtiment annexe, à créer une circulation intérieure pour accéder aux salles d'enseignement situées au niveau bas et à rendre le collège accessible aux personnes à mobilité réduite par la création d'un ascenseur et de sanitaires adaptés. Le coût global de l'opération toutes dépenses comprises est de 2,7 M€. La part forfaitaire du Département est de 1,080 M€. Le chantier doit se poursuivre jusqu'à l'été 2019. Deux acomptes ont été réglés pour un montant de 642 300 €. **430 000 €** de crédits sont à inscrire sur cet exercice pour le règlement du solde ;

- Léonard Limosin : l'objectif des travaux est de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite l'ensemble des unités fonctionnelles de l'établissement (externat, restauration, gymnase...). L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 562 500 € ; la participation du Département, calculée au prorata des collégiens accueillis s'élève à **240 000 €** ;

- Jean-Baptiste Darnet : le Département a donné un accord de principe sur l'engagement des études préalables (diagnostics, faisabilité et programmation) concernant des travaux de restructuration, de réhabilitation et de maintenance lourde des bâtiments d'externat et des réseaux de cet établissement. Dans l'attente de cette étude qui devrait être engagée dans le courant de l'année, aucun crédit de paiement n'est à inscrire sur cet exercice.

Je sou mets le présent rapport à vos délibérations, lesquelles pourraient s'exprimer sur la base du projet qui vous est présenté.

DECISION

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale en date du 2 avril 2015 donnant délégation au Président du Conseil départemental et à la Commission permanente en matière de gestion du domaine départemental ;

Vu les programmes d'investissements immobiliers dans les collèges validés par délibérations de l'Assemblée départementale en dates des 8 février, 21 juin et 16 octobre 2018 ;

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie dans la Salle de l'Assemblée de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'approuver le budget et les programmes de travaux qui lui sont proposés sur les bâtiments des collèges selon les détails figurant en annexes ;

d'inscrire les autorisations de programme et les crédits de paiement selon la décomposition suivante :

Budget d'investissement Programmes	Autorisations de programme nouvelles	CP 2019
Programmation annuelle du patrimoine bâti des collèges	2 480 000 €	2 000 000 €
Programme pluriannuel de maintenance lourde	1 900 000 €	3 120 000 €
Programme pluriannuel d'extension et de restructuration	1 290 000 €	1 930 000 €
Programme de travaux des cités mixtes	-	670 000 €
TOTAL	5 670 000 €	7 720 000 €

d'inscrire une recette d'investissement à hauteur de 150 000 € ;

d'approuver le budget de fonctionnement des biens immobiliers des collèges pour un montant de dépenses de 166 000 € ;

d'autoriser son Président à prendre toutes dispositions en vue de la réalisation des opérations précitées et à signer les autorisations et les conventions nécessaires à leur mise en œuvre.

42 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY (délégation de vote à Mme ACHARD), M. BEGOUT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAIQUE-POUPON, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET, Mme ROTZLER, M. RUMEAU, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat
le 14 février 2019
Affiché le 14 février 2019
Publié au RAA du Département le 18 février 2019